



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEMBEYE

Règlement Graphique

Echelle : 1 / 5000


Juin 2019

N° 4 36 0285



ARTELIA Agence de Pau

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Destination	Emprise ou superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès et d'un espace public	750 m <sup>2</sup>	Commune
2	Création d'une aire de stationnements	1 000 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement de voirie (rue de la Gare)	220 m <sup>2</sup>	Conseil Départemental 64
4	Création d'un cheminement piéton (largeur : 1,50 m)	215 m <sup>2</sup>	Commune
5	Sécurisation de carrefour	170 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'une aire de stationnements et d'un cheminement piéton	615 m <sup>2</sup>	Commune



Légende

- AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
  - N : zone naturelle
  - Nce : zone naturelle de préservation des continuités écologiques
  - UA : zone urbaine de centre ancien
  - UB : zone d'extension urbaine
  - UBa : zone d'extension urbaine en assainissement autonome
  - UE : zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif ou de services publics
  - UX : zone urbaine à vocation d'activités
  - A : zone agricole
  - AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités
- Prescriptions
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
  - Élément de paysage bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Espace boisé identifié au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Linéaire boisé identifié au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU